

Rapport n°1 :**Approbation du verbatim du 23 juin 2021**

Rapporteur (s) :	Didier CHAMAGNE – Président du Conseil Académique UBFC
Service – personnel référent	Patricia HUMBLLOT – Sténotypiste
Séance du Conseil académique	16 septembre 2021

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Ordre du jour :

- Rapport d'activités du Collège doctoral	2
- Convention cadre relative à la compétence doctorale UBFC	11
- Approbation du verbatim du CAC du 19 mai 2021	12
- Rapport d'activités 2019 et 2020 du Polytechnicum, Pôle d'Ingénierie et de Management d'UBFC	13
- Point I-SITE	17
- Masters UBFC : Organisation de l'année universitaire 2021/2022 : fiches filières/MCC/calendrier universitaire	26
- Masters UBFC : Modalités de traitement des demandes de formation en formation continue et en apprentissage	28
- Plateforme UBFC Alumni : le bilan d'une année	30
- Point d'information sur les statuts UBFC	34
- Questions diverses	39

**VERBATIM
DU CONSEIL ACADEMIQUE
DE LA COMUE UBFC
(SEANCE DU 23 JUIN 2021)**

*(La séance du CAc est ouverte à 14 h 50, en salle du conseil (UBFC Besançon) et en Visio-
conférence, sous la présidence de M. Didier Chamagne, Président du CAc de la ComUE
UBFC)*

- - - - -

M. Chamagne.- Bonjour à toutes et à tous.

(Mme Sophie Paci procède à l'appel).

Je vous propose de commencer.

Nous allons être obligés de modifier un peu l'ordre du jour des interventions, donc des intervenants, puisque Philippe Lutz est coincé par l'horaire. C'est ça ?

M. Lutz.- Normalement, je devais être à Paris, mais des petits soucis m'en ont empêché. Mais j'ai effectivement d'autres contraintes derrière, donc oui, si c'est possible.

M. Chamagne.- On passera donc le verbatim après Philippe, si vous le voulez bien.

- Rapport d'activités du Collège doctoral

M. Lutz.- Merci de me laisser cette opportunité de faire cet exercice annuel de présentation au CAc de l'activité doctorale, ED et collège doctoral en fait.

Je remercie tout d'accord Pauline Berger. On s'est mis d'accord sur le contenu, mais elle a œuvré à faire un bon Powerpoint qui me permet de faire une présentation et un rapport que je trouve de très bonne qualité. Merci à elle.

Je vais le balayer, sachant qu'il y a beaucoup de sujets et que je vais essayer de ne pas être trop long. On pourra revenir sur les points qui vous questionnent.

Pour vous resituer les choses, cette année nous avons eu 1 742 doctorants qui se sont inscrits à UBFC. On était à 1 700 l'année dernière. On verra qu'il y a aussi le pendant soutenances avec des personnes qui se sont réinscrites, qui n'auraient normalement pas dû le faire, qui auraient dû soutenir, ceci du fait de la crise Covid. Sur une cinquantaine de doctorants, on est donc à peu près constant.

41 dispenses de master ont été présentées au CAc, essentiellement liées à des dispenses de masters européens. Les masters sont obtenus à l'étranger hors Europe, les nombres donnés

au niveau des ED correspondent donc. C'est-à-dire que SPIM est peut-être l'ED qui va chercher le plus en dehors de l'Europe. C'est donc là où on trouve le plus de dispenses de master européennes.

Vous avez des schémas qui vous donnent les nombres d'inscrits par niveau également.

Je ne sais pas si vous avez eu le temps de regarder, mais on pourra revenir sur ces points si vous avez des questions.

40 demandes d'autorisations d'inscription à l'HDR ont été soumises au CAC. On a déjà pu traiter l'ensemble sur l'année 2020, sachant que ce n'est pas toujours le même CAC. Un dossier a été décalé l'année dernière.

285 soutenances en 2020. C'est un petit peu moins que les années précédentes. 315 l'année d'avant, en 2019. L'effet Covid a directement impacté le nombre de soutenances 2020.

50 doctorants ont bénéficié d'une réinscription à titre gracieux pour pouvoir soutenir avant le 31 mars. En fait, on pourrait comptabiliser globalement. Certains auraient pu être légèrement décalés, mais on aurait été à 330/335 soutenus, donc plutôt une petite hausse par rapport à l'année précédente s'il n'y avait pas eu cette crise sanitaire.

Vous avez le détail par ED du nombre de soutenances. Cela vous donne une idée du flux. Je vous laisserai mettre cela en rapport avec le nombre de doctorats dans les différentes ED.

On verra que c'est en lien avec la durée des thèses qui sera présentée juste après, sur les ED Carnot Pasteur, ES et SPIM, nous avons un ratio entre le nombre total de doctorants et le nombre de soutenances. Ce sont des ratios qui sont plus dans ce qui était attendu, on est plus proche des 3 ans, avec des flux de thèses qui sont beaucoup plus importants comparés aux autres années, notamment à SEPT où le nombre de soutenances est peut-être encore un peu trop réduit par rapport au volume total de doctorants.

51 soutenances d'HDR en 2020, avec pas mal de soutenances chez SEPT et également dans le domaine Environnement Santé.

Sur la durée, on trouve de grandes variabilités en fonction des disciplines, mais on est tout de même en tendance à la baisse sur toutes les ED. Pour Carnot Pasteur, ES et SPIM, donc le domaine STS, on est dans les 42, ce qui est à peu près la norme nationale. Il y a quelques ED, au niveau national dans ces domaines-là, qui sont autour de 39/38, mais peut-être avec de l'exagération dans le respect des 3 ans dans certains cas. Là, je trouve qu'on est bien au niveau des critères sur ces durées.

Sur la partie DGEP, LECLA, SEPT, on poursuit le travail actuel qui est vraiment de respecter la barrière haute à 6 ans. On a donc effectivement mis des alertes très fortes, arrêté certaines thèses qui débordaient trop. Là, il y a à nouveau des durées, mais il a fallu gérer aussi les effets de la crise qui se sont répercutés sur des personnes qui étaient sur des thèses longues. Même si cela semble encore long, avec 65/67 sur certaines ED, on est tout de même sur une tendance baissière, ce qui est une bonne chose.

Si on prend la moyenne générale, on est à 53.

Sur l'encadrement, on est sur des critères qui sont traditionnellement utilisés dans les données HCERES. On verra si ce sont des choses qui seront encore demandées prochainement, on devrait le savoir à l'automne. C'était l'un des critères qui était regardé et c'est important parce que c'est un petit peu la capacité des HDR d'une ED à prendre en charge des doctorants. On est à 2,33 en moyenne dans les ED SHS et à 3 dans les trois autres ED.

Dans la réalité, on est avec des choses plus élevées sur des domaines Sciences pour l'ingénieur et au plus bas sur ES et Carnot Pasteur. Sur les ED SHS, cela s'explique par une durée de thèse plus longue, un volume plus important et une durée de thèse plus longue, donc

évidemment un nombre d'encadrements plus important.

Sur SPIM, la valeur un peu plus haute est de 1,29. Elle est liée au fait qu'il y a énormément de co-encadrements. Il y a vraiment très exceptionnellement des directions avec un directeur de thèse et pas d'encadrant. On trouve des équipes d'encadrement plutôt à deux ou trois classiquement sur les domaines Sciences pour l'ingénieur, ce qui est une pratique dans ces domaines-là.

On a 65 % des HDR qui encadrent une thèse en 2020-2021. Il y a 368 non-HDR qui codirigent des thèses, donc qui sont passés par le CAC pour valider ces codirections de thèse.

Dans les 65 % de HDR qui encadrent, il y a tout de même une disparité avec un taux de non-encadrement de HDR sur l'année précédente qui n'est pas très loin des 50 % dans le domaine Environnement Santé. Il y a donc des disparités cachées derrière ces 65 %, mais peut-être aussi parce qu'il y a un taux de co-encadrements qui est un peu plus faible.

Sur les cotutelles internationales de thèse, 174 cotutelles, ce qui est tout à fait honorable, on le retrouve dans les autres collèges doctoraux et l'ensemble des ED. 33 nouvelles ont démarré en 2020-2021. C'est peut-être un petit peu en retrait, on est autour de la cinquantaine. Je n'ai pas le nombre exact sur les années précédentes, mais je pense que le contexte n'était pas non plus très favorable aux circulations internationales l'année dernière. Cela a donc fait diminuer un petit peu dans les nouvelles thèses, les nouvelles cotutelles.

Je pense que la dynamique impulsée au niveau de l'I-SITE et des EUR va nous amener à augmenter ces volumes de cotutelles et de coopérations internationales, ce qui est très bien, mais qui va nous imposer un travail. C'est un travail qui va se faire au niveau national puisque nous avons engagé des discussions à ce niveau hier pour essayer de partager des cadres de cotutelle qui soient partagés au niveau français en termes d'exigences. On commence vraiment un travail au niveau national parce qu'il ne faut pas perdre de vue que le décret de 2016 est extrêmement souple par rapport ce qu'il y avait avant sur nos possibilités d'adaptations dans la délivrance du diplôme dans le cadre des cotutelles. C'est extrêmement large, c'est-à-dire que nous avons une capacité à nous adapter. Mais notre souhait est tout de même de respecter un certain nombre de critères qui sont des critères minimums qui garantissent la qualité, etc. Il y a donc des réflexions au niveau national pour définir ces choses-là. C'est vraiment très important pour que l'on puisse avoir un vrai travail partagé au niveau national, qu'on ne travaille pas dans notre coin.

Des cadres généraux seront définis et ensuite, nous travaillerons sur des groupes d'EPI en essayant de partager cela, que ce soit avec l'université de Saclay, Bordeaux, Toulouse, Lyon, donc toutes les personnes qui font partie de ce réseau.

C'est un travail qui sera mené sous cette dimension internationale qui, je l'espère, nous aidera vraiment à retravailler la forme de nos cotutelles pour éviter tout un ensemble de dysfonctionnements et vraiment mettre à jour notre politique sur ces cotutelles.

Je vois qu'il y a un message en parallèle : « Les thèses financées par les ITN peuvent-elles faire l'objet d'une thèse en cotutelle ? » Oui, tout à fait. Je pense qu'il y en a certains qui ne le font pas.

Ensuite, 29 césures accordées. C'est un nombre tout à fait raisonnable. Cela arrive parfois sur des thèses un peu longues, les gens prennent des césures. Je pense que des césures ont été demandées objectivement en lien avec le contexte de l'année dernière. Les gens ont repris une année pour ne pas se retrouver dans les limites qui conduisent à des risques d'arrêt que nous leur imposerions.

On n'avait pas de suivi forcément très net sur ces césures, mais cela reste raisonnable. 61 abandons ou arrêts en 2020-2021. Une répartition vous est donnée : 19 arrêts en

première année. Je dirais que les arrêts de première année sont les moins graves, c'est-à-dire que ce sont peut-être des problèmes d'orientation, de choix qui ont été mal faits. C'est l'orientation professionnelle la plupart du temps, soit ce sont des réorientations, soit des personnes qui se rendent compte que ce n'est pas du tout ce qu'elles voulaient faire. Ces arrêts de thèse sont les premières années et majoritairement à l'initiative des doctorants.

En deuxième année, on est un peu dans la foulée.

Il n'y en a pas en troisième année.

Il y en a plus en quatrième année. Là, on va trouver des arrêts qui correspondent à notre politique, c'est-à-dire qu'on met vraiment des *deadlines* fortes et des blocages forts sur des thèses très longues (7 ou 8 ans). On prévient une année, en sixième année, en septième année et après, on indique qu'on bloquera au bout de tant de mois. Ce qui conduit à des taux d'arrêt peut-être assez élevés en quatrième année.

Le lien abandon-financement est une donnée intéressante. 30 % de doctorants non-financés ont abandonné. Si vous vous référez au problème de non-financement, ces non-financements représentent une part très faible sur l'ensemble des doctorants. Le fait que 30 % des abandons soient spécifiquement sur ces personnes-là pointe un problème clair qui est que lorsqu'une thèse démarre et qu'elle n'est pas bien financée, c'est-à-dire qu'elle ne se fait pas dans un contexte de travail bien adapté au déroulé d'une thèse, le risque d'arrêt est d'autant plus important. C'est quelque chose qui est pointé à tous les niveaux, dans tous les établissements. C'est pointé par le ministère, etc. C'est vraiment un des soucis. On pourra y revenir, mais je vous garantis que ce problème de non-financement est discuté, ce n'est pas uniquement un fait de principe en disant qu'on refuse des inscriptions parce qu'il n'y a pas de financement. C'est surtout le fait qu'il n'y ait pas les bonnes conditions pour mener une thèse dans des conditions de travail qui sont bonnes. Cela se traduit directement sur le camembert que vous avez sur cette *slide*. Ce sont des points très importants que nous essayons de travailler sur le fond.

Vous avez ensuite un *slide* sur les aspects liés au Covid. On a essayé de travailler pour minimiser l'impact sur les thèses et l'impact sur les doctorants globalement, avec un travail qui vous a déjà été présenté sur les prolongations des financements de thèse avec, en mars-avril l'année dernière, l'estimation des besoins et ensuite l'enquête avec l'avis des encadrants, de la direction des unités, écoles doctorales, collège doctoral, qui avait été l'enquête de juin à octobre en fonction des années de la thèse. Au final, 209 doctorants sur financement de la Région d'une part, des ANR UBFC d'autre part, I-SITE UBFC et la partie MESRI. Les institutions qui ont amené des compléments de financement ont été soit la Région, soit I-SITE, soit l'Etat. Cet ensemble correspondait tout de même à 757 mois de prolongation. Vous voyez que c'est un sacré volume en soi. Tout cela a permis - on l'espère - de ne pas se retrouver avec des situations catastrophiques sur des fins de thèse, notamment une fin de thèse non-financée qui aurait conduit à des risques d'arrêt très importants.

On avait aussi une politique qui avait été votée sur l'exonération des droits d'inscription en 2020-2021. C'était pour tous ceux qui soutenaient avant le 31 mars. Comme indiqué précédemment, 53 en ont vraiment bénéficié. Au départ, il y avait eu 103 demandes, mais les 53 qui avaient pris l'engagement de soutenir avant le 31 mars n'ont pas pu le faire. Ils ont donc dû régulariser après coup leur inscription. Quand je mets les 50, ce sont vraiment ceux qui ont demandé et qui ont tenu le délai, le petit décalage supplémentaire. Les autres ne l'ont pas tenu et un certain nombre soutiennent maintenant.

Je vois qu'il y a des commentaires à côté, mais ce n'est pas évident de répondre...

M. Chamagne. - Je ne les vois pas.

M. Lutz. - Je vois que Pauline Berger répond au *Tchat* en même temps, c'est très bien. Merci Pauline.

Du coup, je vais continuer à dérouler et je laisse Pauline répondre et s'il y a un point qui pose question, on pourra revenir dessus après. C'est très bien comme cela, merci.

Il y a aussi quelque chose qui relève de l'exceptionnel, quelque chose qui a été très apprécié : le conseil d'administration de l'UBFC a voté une enveloppe de 60 000 € d'aide exceptionnelle pour les doctorants en situation financière très dégradée, donc qui se retrouvaient sans prolongation financée ou parce qu'ils étaient boursiers d'un pays qui s'est retrouvé en difficulté et donc sans aucun revenu, le Liban typiquement. On s'est ainsi retrouvé avec tout un ensemble de doctorants en difficultés fortes quasiment dans l'impossibilité de poursuivre leur thèse au alors dans des conditions catastrophiques. Là, une aide a été apportée.

Les critères vous sont rappelés : les doctorants de quatrième année dont le financement s'est terminé, où il y a eu un décalage, pour des pays étrangers avec des revenus insuffisants ou des doctorants sans revenu et dans l'impossibilité de trouver un job temporaire du fait du contexte.

66 doctorants ont bénéficié de ces aides, entre 650 et 1 475 €.

On est passé aussi sur des modalités différentes. Je pense que beaucoup d'entre vous l'ont vécu également depuis le printemps de l'année dernière. Nous avons eu un très grand nombre de soutenances de thèse et d'HDR en visioconférence totale, au départ autorisées au cas par cas et, depuis 2020, du fait de la loi qui a changé avec la modification de l'arrêté, la possibilité de faire cette visio totale intégrée. Et maintenant, on en a toujours le droit, c'est prévu.

On a modifié toutes les procédures, les textes, les processus pour prendre tout cela le plus simple possible, y compris le fait de pouvoir basculer sur des situations en visioconférence totale ou de revenir en arrière, en ayant prévu une visioconférence totale et finalement, en pouvant faire quelque chose de mixte dans les dernières périodes avant la soutenance de thèse. On a donc vraiment prévu beaucoup de souplesse, au niveau des modalités, pour pouvoir faire ces choses-là.

Vous avez un petit bilan concernant les événements récurrents, notamment la journée de rentrée doctorale, la cérémonie de remise des diplômes et la finale régionale de « Ma thèse en 180 secondes ».

La journée doctorale a eu lieu le 17 novembre 2020, complètement à distance puisqu'on était en période de confinement, avec un thème très important qui était la science ouverte, « pourquoi, comment, jusqu'où », avec une intervention ministérielle. Cela a été extrêmement apprécié. On sait que c'est un sujet au cœur de beaucoup de nos activités, qui traite la recherche, l'activité, la valorisation du travail doctoral. La sensibilisation des doctorants sur ces points-là au plus tôt est un point extrêmement important.

Il faudra l'associer également à une sensibilisation de l'ensemble des chercheurs parce que cela va tous nous concerner.

La documentation sur ces journées de rentrée est mise en ligne. On associe à cette journée des enquêtes sur le format qui a été utilisé, avec des bilans positifs. On a eu moins de déplacements et plus de présence avec, finalement, des échanges, des dialogues qui étaient assez riches. Donc pas de moment partagé, mais tout de même pas mal d'échanges *via* les *Tchats*.

La cérémonie a été complètement annulée. On va essayer d'en remettre une en place pour regrouper la remise des diplômes – même si on ne remet pas les vrais diplômes – des docteurs 2020-2021 pour marquer cela.

On est en train de réfléchir aussi sur une évolution de cette cérémonie pour la rendre moins ennuyante, même si elle ne l'est pas autant que cela, il y a tout de même de l'intérêt, mais je pense que l'on peut en faire quelque chose de plus animé. C'est un souhait de Dominique Grevey, ainsi que des directeurs d'ED. Nous sommes en train de réfléchir à la façon de faire évoluer son format.

La finale régionale du concours « Ma thèse en 180 secondes » qui est toujours un moment fort et de liens avec la société. C'est un bon moment. Cette finale a pu se tenir en comité très restreint, au théâtre Ledoux à Besançon, avec un prix du jury pour Aglaé Navarre, de 500 € du collège doctoral. Le deuxième prix du jury était pour Rita Meziati Sabour, avec un versement de 250 € par la MGEN. Et un prix des internautes, pour lequel il y a eu un vote en ligne, pour Bertrand Kaczmarek, de 250 € versés par la CASDEN Banque Populaire.

Il y a eu un gros succès de la retransmission direct sur Youtube, sur Facebook. Il y a eu presque 2 000 vues en ligne ce jour-là et plus de 3 000 vues jusqu'à maintenant. C'est donc quelque chose qui est regardé, il y a vraiment de la diffusion. C'est très plaisant à voir et je pense que cela donne une image très intéressante de ce qu'une thèse peut apporter à la société, en quoi elle est utile, etc. Ce sont des messages très importants.

Depuis quelques mois, on mène ce qu'on appelle des événements carrière. C'est une activité qui est pilotée au sein de la mission doctorale par Candice Chaillou, depuis le début de l'année 2020. On travaille en lien étroit avec le réseau Alumni.

Les événements sont à destination des doctorants, des docteurs UBFC, mais aussi des membres du réseau UBFC Alumni et de toute personne intéressée. On a aussi des journées, c'est un jeudi par mois. On se base vraiment sur la notion de témoignage, on sollicite des docteurs qui vont faire part de leur expérience, de leur vie pendant le doctorat, après le doctorat sur un sujet donné. On fait un questionnaire associé. C'est quelque chose qui semble avoir un succès vraiment très intéressant, nous avons des retours très positifs. Il y en a eu quatre jusqu'à maintenant. Ils sont en ligne, vous pouvez donc aussi les voir en différé sur le site du collège doctoral.

Il y a eu un Afterwork digital sur « Doctorants, docteurs, entreprises, si on faisait connaissance » qui a été coorganisé avec le MEDEF et l'APEC en février. Cela a été un gros succès. J'aurais aimé avoir un peu plus d'industriels, mais on a eu de beaux témoignages.

Donc trois Afterwork carrière avec une série de témoignages de docteurs, cela s'appelle « Voie de Docteur.e.s » qui ont eu lieu le 4 mars, le 8 avril, le 27 mai et il y en a même eu un jeudi dernier.

Vous pouvez avoir les Replay de ces événements. Je vous engage à aller jeter un petit coup d'œil, il y a des témoignages vraiment très intéressants. On retrouve des personnes qui reviennent, qui suivent ces événements carrière, ce qui est aussi très intéressant, des personnes extérieures à notre environnement proche.

Vous avez un petit focus sur l'événement carrière en lien avec l'APEC. C'est un moment très important stratégiquement, c'est quelque chose que l'on travaille sur le fond pour créer des liens avec ces organismes extérieurs, faire des liens avec l'Alumni, faire des liens avec l'APEC. Avant le CAC, il y avait une intervention de la Présidente du RNCP avec l'APEC sur des journées nationales qui avaient lieu au début de la semaine. On travaille donc vraiment sur ce lien, l'idée étant de montrer l'importance et l'intérêt du doctorat et l'intérêt des docteurs pour les entreprises, pour la société. Un vrai travail de fond est fait, il est poussé par le niveau national sur ces aspects-là. C'est vraiment un objet stratégique très important. Vous voyez qu'il y avait 110 participants, c'est donc tout de même vraiment intéressant.

Tout cela, vous pouvez le retrouver en allant sur les Replay, sachant qu'on est toujours

64, 70, donc une bonne soixantaine de participants sur ces aspects-là.

Un chantier a commencé l'année dernière, on le poursuit, on est en train de finaliser une première phase qui est l'approche par compétences. Depuis mars 2019, un travail collectif est mené au sein du collège doctoral autour d'un outil qui est le référentiel des compétences. Ce sont des fiches RNCP spéciales doctorat. C'est le référentiel national sur les compétences doctorales. L'idée est d'aider les docteurs à positionner leur activité de formation par la recherche et à la recherche, leurs formations complémentaires par rapport à ces référentiels de compétences, ceci pour leur donner les moyens de défendre leur capital compétences, ce qu'ils ont développé et peut-être orienter les choses et aussi discuter avec leur encadrant sur les compétences acquises, etc. Je rappelle qu'on est dans une esprit de formation. Il s'agit donc aussi de discuter en lien avec leur encadrant pour attirer l'attention sur des choses à développer, etc., mais que ce soit vraiment un échange.

Pour donner tous ces éléments, nous avons fait un travail de fond qui vise à dire que lorsqu'on fait un travail plus classique qu'on trouve dans le niveau master, lorsque vous faites une des formations, qu'elle soit transversale ou spécifique, voilà en quoi elle contribue à vous amener des compétences doctorales. Nous avons également fait un travail de traduction des compétences qui étaient mises dans le référentiel national pour les rendre un peu plus explicites et parlantes pour l'ensemble des personnes concernées dans tous les domaines. Ensuite, on aide les doctorants à dire que quand ils choisissent quelque chose, ils vont contribuer à l'obtention de telle compétence.

Plus un travail qui est en cours de finalisation, un travail qui consiste à dire en quoi telle situation de recherche ou activité de recherche contribue à l'obtention d'un certain nombre de compétences. En gros, on a fait une énorme matrice sur Excel qui fait tous ces liens et lorsqu'ils choisissent des formations, ils savent en quoi cela contribue en termes de compétences et nous allons mettre cet aspect acquisition de compétences, de travail, etc., directement en lien avec Alumni. C'est-à-dire qu'on a fait un travail également avec notre outil de gestion des dossiers des doctorants directement avec la direction d'ADUM et leur service de développement pour pouvoir mettre ce que nous avons développé en adéquation.

Ils étaient contents, sachant qu'ils voulaient de toute façon le faire. On espère que ceci pourra être mis en œuvre pour l'automne, sachant qu'ADUM a aussi un peu de travail de développement de son côté et nous présenterons tout cela au niveau national pour diffusion, y compris à Saclay. Pour une fois qu'on est moteur sur ce genre de chose, c'est intéressant.

Ce travail est vraiment important. Il y a encore tout un travail qui sera poursuivi les années suivantes. Ceci est acquis, la mise en œuvre technique est en place et ce sera ensuite l'exploitation qu'il y aura derrière. C'est-à-dire comment utiliser cela dans les universités, comment utiliser cela pour aider les doctorants à aller chercher ces compétences pour leur CV, comment ils vont pouvoir valoriser les choses. Il y a donc tout un travail qui fait partie des chantiers sur ce volet compétences.

C'est vraiment quelque chose de très important, c'est donner la capacité à un docteur de dire que c'est tel point qu'il va défendre et surtout qu'il ne reste pas enfermé dans son sujet de thèse, mais qu'il voit tout ce qu'il peut valoriser à travers son expérience professionnelle de 3 ans, ou un peu plus, au sein d'un laboratoire dans un travail recherche et avec toute la formation qu'il a pu faire par ailleurs.

Sur les formations transversales, il y a eu un petit point sur ces aspects-là et on a dû revoir pas mal d'éléments dans notre programmation de formation du fait du Covid, avec des choses qui se sont passées complètement en visioconférence. On a essayé de maintenir le présentiel autant que possible, mais parfois avec des solutions mixtes. On a aussi reporté dans

les périodes où il n'y avait plus de confinement et où on a pu refaire des cours. Cela a demandé beaucoup de travail à tout le monde, y compris aux intervenants, mais on a tout de même réussi à faire en sorte que les doctorants puissent suivre un maximum de formations.

Toujours sur les formations et malgré ce contexte, 220 sessions de formation ont été proposées, avec 2 401 inscriptions. Il y a encore des formations qui sont programmées en juin. On est finalement en hausse, avec 2 065 inscriptions en 2018-2019 et un peu moins de 2 000 en 2019-2020.

Nous avons un catalogue de formations qui est assez étoffé, avec des multiplications de sessions pour répondre vraiment aux besoins locaux. On a réutilisé des budgets de formations annulées pour relancer des sessions, pour les diviser et faire du local, finalement avec un succès des formations à distance qui est aussi assez intéressant.

Il y a 52 formations spécifiques. Les formations transversales sont données pour tous les doctorants, elles sont accessibles à tous, dispensées sur les différents sites, pilotées par le collège doctoral.

La partie formation spécifique relève plus des domaines d'ouverture scientifique ou des choses spécifiques à des champs des ED. Il y en a eu 52 sur les 62 initialement programmées, donc finalement avec un beau taux de réalisation et avec 169 réinscriptions.

Il y a des choses que vous aviez déjà vues en décembre. Nous avons une version anglaise du site du collège doctoral. Il y a la publication doctoral « Suivi de carrière des docteurs UBFC », mais que vous avez vu en décembre. On reviendra dessus si vous le souhaitez.

2021-2022, nous allons préparer notre dossier HCERES. Normalement, les dossiers sont à remonter avant juin aux instances UBFC. On est en train de mettre en place des autoévaluations. On anticipe un certain nombre de choses car on ne va pas attendre le mois de novembre pour travailler.

Didier, tu pourras amener des compléments si tu le souhaites. Mais nous n'allons pas attendre le mois de novembre pour avoir toutes les inscriptions exactes, etc. On essaie d'anticiper, sachant que ce sont des choses qui nous sont utiles, quel que soit ce que demande l'HCERES, notamment sur des aspects d'autoévaluation.

Là, une enquête va partir avant l'été sur les docteurs qui sont sortis il y a 3 ans, les cohortes 2017, pour avoir des retours et constituer suffisamment de données et avoir des résultats qui nous permettront d'alimenter ce que nous demande l'HCERES, mais aussi pour notre besoin interne pour le pilotage des ED et du collège doctoral.

Au niveau de la LPPR, il y a un travail de fond sur le renforcement de l'attractivité du doctorat. Je ne vais pas détailler ici. Dans le cadre du RNCP auquel j'étais hier matin, que j'ai fait à distance, nous avons eu une intervention de Sébastien Chevalier et d'Anne-Sophie Barthez pour décrire les objectifs LPPR. C'était assez complet et ce sont des choses sur lesquelles nous reviendrons, en tout cas en interne du doctorat. On est sur des augmentations des volumes, etc., qui vous sont rappelées. Ce sont des points extrêmement importants, le but étant de renforcer l'attractivité du doctorat en lui-même et de rendre visible le docteur sur le marché du travail, qu'il soit académique ou privé.

Sur le plan international, on a traité en commun avec I-SITE et le nouveau VP RI, Paul Alibert et les VP recherche, ainsi que les Graduate Schools les six bourses I-SITE. Elles avaient déjà été prédéfinies en 2020, on l'a découvert en début d'année. Mais surtout 20 qui sont en cours et sur lesquelles les dossiers sont en cours d'étude. Il y avait une date limite au 15 juin sur la remontée des demandes sur 20 demi-bourses financées I-SITE.

Sur le créneau de midi, je viens d'avoir une réunion sur ce point pour bien définir les critères de répartition entre les Graduate Schools, tout cela étant piloté par la Graduate School

et par Paul Alibert.

C'est extrêmement important parce que si on veut développer l'international, il faut aussi se donner les moyens d'aller coopérer au niveau international.

La CSTI. On a maintenant un VP UBFC sur la culture, les liens sciences et société. Il y a les engagements des doctorants qui ont été signés au niveau du Conseil régional, avec la diffusion de l'information scientifique envers le plus grand nombre. Il y a « Ma thèse en 180 secondes » qui est un événement qui est déjà récurrents, qui est extrêmement important sur ces points-là.

Toujours dans les perspectives, nous travaillons très fortement le lien avec les Graduate Schools. C'est un point stratégique clé. Il faut qu'il y ait un bénéfice mutuel, c'est-à-dire que les Graduate Schools puissent bénéficier de la structuration des écoles doctorales pour piloter la formation doctorale, ce qui est leur rôle, et puis pour aller graduer le doctorant et non pas l'école doctorale. Les Graduate Schools vont bénéficier de tout un ensemble de moyens justement pour développer le volet international et développer des moyens d'accompagnement de la formation doctorale pour la tirer vers le haut.

Ce travail, cette synergie est un énorme chantier que nous commençons.

La partie dématérialisation est aussi un point extrêmement important sur lequel on lance des chantiers. On est dans des situations un peu redondante administrativement, avec des dossiers ADUM, des saisies administratives Apogée, avec des redondances que l'on retrouve au niveau des inscriptions, au niveau des soutenances et à plein de niveaux. On essaie de simplifier, de travailler sur la simplification des processus administratifs tout en respectant les règles de validation, les mises en information de tout le monde, mais de n'aller sur le papier que quand c'est nécessaire. On dématérialise de plus en plus. Il y a pas mal d'expériences qui existent dans d'autres établissements et sur lesquelles on peut s'appuyer.

On va continuer à renforcer nos événements carrière, on va pérenniser un certain nombre d'événements. On travaille vraiment sur le fond, en lien avec l'Apec qui nous ouvre sa plateforme pour les offres d'emploi, etc. On essaie donc de faire un travail de fond pour créer un réel partenariat.

On lance aussi une activité que j'espère vous présenter un peu plus tard concernant la valorisation du doctorat, avec le côté attractif pour aller rechercher les bons candidats, motiver les gens à aller faire des doctorats. Nous allons travailler sur des essais de coopérations. On devait commencer en juin, mais on a pris un peu de retard, avec l'UFR Environnement côté Bourgogne et avec l'ENSMM côté bisontin comme première expérience. Et nous allons proposer un plan de communication vers les licences et masters.

C'est la période des enquêtes annuelles sur les doctorants, ce qu'on appelle les enquêtes IPDoc.

Je suis arrivé au bout. C'est un peu riche. Je suis désolé car c'est un peu long, mais j'ai essayé de vous montrer vraiment les différents volets de ce qui est traité dans le cadre de l'activité doctorale.

M. Chamagne. - Merci Philippe.

J'ouvre le débat. Y a-t-il des questions ?

L'heure tourne. Nous avons neuf points à l'ordre du jour et ce n'est que le premier.

Philippe, tu essaieras de faire un petit peu plus court pour le deuxième, s'il te plaît.

M. Lutz. - C'est promis.

M. Chamagne.- Avez-vous des questions, des remarques ?

Je sais que le Tchat a fonctionné puisqu'on l'entendait. Y a-t-il d'autres choses à demander à Philippe Lutz ? Non, pas d'autre question.

Merci, Philippe, pour ce premier dossier.

- Convention cadre relative à la compétence doctorale UBFC

M. Lutz.- Je ne serai pas très long sur la partie convention cadre.

La convention cadre fait une bonne trentaine de pages. Je passerais un temps fou à la balayer, sachant que vous l'avez vue avant. Je vais vous dire en quoi elle consiste et s'il y a des points particuliers sur lesquels vous voulez revenir, j'essaierai d'apporter des réponses.

Les objectifs sont de préciser les conditions dans lesquelles la communauté UBFC assure la gestion de la compétence sur le doctorat. Cette compétence a été transférée depuis 2017. Il y a eu une première convention qui a été faite le 9 novembre 2016, qui définissait une répartition et surtout la notion de transfert de la compétence doctorale vers UBFC.

Elle n'a pas été trop touchée depuis. On savait qu'il y avait un gros travail à mener pour essayer d'harmoniser tout un ensemble de choses, les écrire. Il y avait pas mal de fonctionnements qui étaient tacites, ils n'étaient pas mis par écrit dans les relations entre les établissements.

C'est un chantier qui est en place depuis pas loin de 2 ans et qui a abouti, cette fois-ci, à l'écriture de cette convention sera également soumise au CA la semaine prochain.

Il s'agissait vraiment de clarifier les modalités d'organisation et de fonctionnement et clarifier le périmètre des responsabilités de chaque établissement membre qui sont concernés sur les différents volets qui concernent le doctorat.

Que trouve-t-on dans cette convention ? Il y a déjà le périmètre de ce qu'elle concerne, les formations concernées, les modalités d'organisation de la mission doctorale, la structure, des services, donc les écoles doctorales elles-mêmes avec leurs missions, leur organisations, la notion de bureau administratif de site avec leurs missions, leur organisation, etc.

Je ne reviens pas dessus. Lors du dernier CAc, je vous avais présenté les missions respectives du collège doctoral, des ED, etc., avec, dans le collège doctoral, une partie missions transversales, une partie administrative, etc. C'est ce que l'on retrouve ici et c'est supporté d'un point de vue organisationnel par ces aspect-là. Il y a la mission doctorale, avec ses missions générales et son organisation et comment se font les liens avec les services des établissements membres. Il y a également ce qui est rendu, ce qui est transmis comme information et comme élément de validation vers vous, vers le conseil académique.

Ensuite, il y a toute la partie gestion et responsabilités scientifiques, pédagogiques et administratives des doctorants, donc où se fait cette gestion et cette responsabilité, les problèmes de propriété intellectuelle, les modes de gestion pour les médiations et la résolution des conflits, sur quels services on peut s'appuyer, etc.

Il y a toute la partie administrative qui est quelque chose à travailler si on fait évoluer les processus de saisie administrative, notamment si on arrête Apogée et si on bascule sur autre chose. Ce sont des choses qui seront en cours de discussion l'année prochaine. Ou encore comment se fait la délivrance des cartes d'étudiants, les certificats de scolarité, les traitements et suivis des validations administratives, tous ces aspects sont traités dans cette convention cadre.

Le portage des allocations de recherche, sur les principes qui ont été mis en place

depuis 2017, avec les différents rôles.

Le mode de gestion des avenants enseignement. On est resté très léger sur ce point parce qu'on n'a pas réussi à converger complètement. Il y a encore des fonctionnements qui ne sont pas homogénéisés. On dit que pour l'instant, on est sur tel type de fonctionnement, mais cela ne veut pas dire qu'on ne va pas retravailler.

Sur les aspects d'hygiène et sécurité.

La partie représentation des doctorants dans les instances de gouvernance. On sait que dans certains cas c'est déficient, notamment au CAC. On a mis ce qui devrait être en cours, même si c'est effectivement dont nous avons déjà discuté, avec Didier Chamagne, pour essayer de voir comment on pouvait faire participer les doctorants au CAC.

La partie gestion financière, avec un budget de plus de 600 000 € hors allocations, hors financement de thèse, donc pour le fonctionnement des ED, le fonctionnement de la mission doctorale en incluant les formations, etc., les aides aux doctorants.

Les règlements et puis ensuite tout un ensemble d'annexes qui définissent l'organigramme et tous les éléments qui sont complémentaires, le nom des personnes, les responsabilités, etc.

Tout ce processus s'est fait sur une période longue puisque cela a été commencé dès 2018, donc plus de 2 ans. Cela a été partagé entre les différents établissements, avec des relais auprès des directions pour relecture et améliorations.

Il était important que nous ayons un existant clair, en tout cas qui établit bien le mode de fonctionnement actuel. Cela ne veut pas dire que c'est figé, il y a des choses sur lesquelles on doit retravailler, mais c'est la situation de fonctionnement, d'organisation telle qu'elle existe actuellement.

M. Chamagne.- Merci Philippe. J'ouvre le débat. Y a-t-il des questions, des remarques ?

A priori, tout est clair. Il n'y a pas de question, pas de remarque.

Je vous propose de mettre aux voix cette convention cadre.

Nous sommes 59 personnes, 43 présents et 16 personnes ont une procuration. Ce qui fait 59 personnes qui ont le droit de vote.

Qui est contre cette convention cadre ?

Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Merci, Philippe, pour ces explications concernant ces deux premiers rapports. On va pouvoir passer au troisième et te libérer, comme tu l'avais souhaité.

M. Lutz.- Merci et bonne fin de CAC.

- Approbation du verbatim du CAC du 19 mai 2021

M. Chamagne.- Par rapport au verbatim de la précédente réunion, avez-vous des remarques, des commentaires à ajouter ? Pas de commentaire, pas de remarque.

De la même façon, je vous propose de le mettre aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Il est adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

- Rapport d'activités 2019 et 2020 du Polytechnicum, Pôle d'Ingénierie et de Management d'UBFC

M. Armbruster.- L'idée de cette présentation est de vous faire un petit retour pour information sur l'activité du Polytechnicum sur les deux dernières années (2019 et 2020) afin que vous sachiez un petit peu ce qui se passe au sein de ce pôle.

Pour rappel, ce pôle intègre 10 écoles d'ingénieurs-managers d'UBFC qui associent leurs compétences et leurs moyens pour développer des projets ensemble, de la formation, de la recherche ou de valorisation à destination de leurs étudiants et donc des étudiants d'UBFC.

L'idée est aussi de se rencontrer pour favoriser les transferts, le savoir et l'expérience et contribuer au développement socio-économique du territoire par l'appui à l'entrepreneuriat et les projets collaboratifs.

Nous sommes organisés en pôles de la manière suivante. En amont, il y a les instance UBFC. Ensuite, on trouve un vice-président du Polytechnicum, qui est moi-même en l'occurrence. Je participe à un comité de pilotage avec l'ensemble des directeurs des écoles d'ingénieurs et de managers qui se rencontrent une fois par mois. Une charge de coordination du Polytechnicum, Catherine Silvant, participe également à cette dynamique. On travaille essentiellement en groupe du travail avec, à chaque fois et en fonction des thématiques, des référents d'une école d'UBFC et éventuellement les partenaires extérieurs.

L'école la plus impliquée donne en général un référent qui organise l'ensemble des groupes et ces groupes travaillent ensemble pour générer de nouvelles idées, de nouveaux besoins.

Chaque année, sauf évidemment ces dernières années pour raison de Covid, nous avons une assemblée générale qui est associée à un séminaire annuel qui contribue à amener de nouveaux besoins, de nouvelles idées, faire travailler nos équipes ensemble donc de toutes les écoles d'ingénieurs et de managers, sur les thématiques des groupes de travail, c'est-à-dire les relations internationales, la formation, etc. Les écoles se rassemblent donc entre elles pour trouver de nouveaux axes de développement.

Maintenant, nos relations externes. Nous sommes évidemment en collaboration avec les organismes qui réunissent les écoles, la DGESIP, bien entendu, la CDEFI, la CGE, ainsi que les autres partenaires que l'on trouve de manière générale pour tous les autres pôles.

Si on prend la structuration et les axes prioritaires que nous avons définis, on retrouve tous les axes sur la liste qui est à l'écran, avec :

- Rendre une offre de formation cohérente et visible pour les étudiants et les employeurs, ce qui est une priorité.

- Contribuer au sentiment d'appartenance de la communauté UBFC. Il y a déjà eu des réflexions au sein du CAc et ce point.

- Développement de synergies entre établissements en termes de formation. Là, il s'agit de créer des doubles-diplômes, des diplômes croisés. Vous verrez des exemples ultérieurement.

- Les actions de coopération internationales. Nous somme en effet dans le cadre d'UBFC, il faut donc aussi avoir cette dimension.

- Organiser des actions communes de promotion et de communication pour conserver les talents en région.

- Promouvoir le doctorat et les métiers de la recherche. C'est important pour nos écoles parce qu'on a des étudiants qui trouvent assez facilement du travail, donc l'idée du doctorat ne leur vient pas toujours à l'esprit.

- Développer la culture entrepreneuriale et les formations dédiées à l'entrepreneuriat et au développement de l'esprit d'entreprendre.

A partir de ces axes, on voit l'ensemble des interactions du Polytechnicum BFC avec tous les axes d'UBFC. On retrouve les points qui nous ont permis de structurer le compte rendu d'activité.

J'ai ressorti quelques exemples un peu phares puisque vous avez eu le rapport avec la convocation, ceci pour comprendre l'intérêt de ces dynamismes et des interactions.

Tout d'abord sur l'axe formation, orientation et insertion, vous voyez qu'on a du développement de doubles diplômes. C'est un axe important parce qu'on sait que pour les étudiants ingénieurs notamment, le cursus ingénieur manager est un plus en termes de carrière et d'embauches. On a des associations entre les écoles, comme AgroSup et l'ESIREM avec l'IAE de Dijon qui font du double diplôme. On a les Arts et Métiers et l'ESIREM sur des coopérations pédagogiques avec des étudiants qui sont échangés en cours de cursus. La même chose avec l'ENSMM, donc Arts et Métiers / ENSMM, avec du brassage d'étudiants sur des semestres. On a également un double diplôme Ingénieur-Manager entre BSB et l'ENSMM.

Sur l'axe recherche, on voit bien qu'on a bien des projets de recherche qui sont cogérés avec des cotutelles de thèse entre différentes écoles, par exemple entre l'ISAT et l'UTBM sur DRIVE, avec le projet SUSTRAM et le projet Région DELIVAIR entre l'ISAT et l'UTBM.

Entre Femto ST/MN2S et l'UTBM, on a le co-encadrement de thèse sur des notions de films minces thermoélectriques.

On a aussi cité un exemple qui n'est pas très accès recherche, mais qui est un exemple entre de la R&D et la partie entrepreneuriat, il s'agit de marathons de l'innovation, notamment le Hacking Health qui est particulièrement rassembleur au niveau régional puisqu'on a vraiment des étudiants de toutes les écoles qui traversent la région pour faire cet événement de trois jours à Besançon. C'est coorganisé entre le Grand Besançon, le CHU et l'ISIFC.

Ces points-là nous permettent donc de développer, de rassembler nos étudiants et d'aller vers des problématiques qui deviennent ensuite des projets. On a par exemple des projets FEDER qui sont nés de premières idées qui sont nées dans ces projets-là.

Pour ce qui est de la vie étudiante, on sait que c'est un des points forts et phares de nos écoles. Sur 2019-2020, cela a été évidemment impacté par la crise sanitaire, mais on a tout de même sorti quelques événements dont des événements récurrents. AgroSup et l'ESIREM, par exemple, ont des organisations de tournois sportifs qui intègrent cinq écoles. Et régulièrement également, la proximité entre les écoles fait que les bureaux des étudiants organisent souvent des événements ensemble, comme entre l'ISIFC et l'ENSMM où il y a juste une rue qui les sépare, ce qui leur permet de développer des activités de vie étudiante régulières.

Au niveau des relations internationales, nous avons des intérêts d'écoles pour aller sur certains territoires ou d'y aller ensemble, notamment avec l'approche technologique qui intéresse certaines structures à l'étranger. Pour ne pas être trop petit et avoir une dimension suffisante, il est important d'y aller ensemble.

On est par exemple sur un projet qu'on a voulu initier en 2020 par rapport au PEA Afrique qui était l'idée d'avoir un campus avec des relations particulières et particulièrement tissées et étroites en Afrique pour pouvoir faire des liens et faire des échanges d'étudiants avec ce campus puisque tous nos étudiants ont une obligation d'aller à l'international. Cela fait donc partie de nos occupations, ainsi qu'en termes de recrutements, donc de recruter de très bons

étudiants du territoire africain.

Cet appel à projets a permis de commencer à initier un travail qui n'a pas été déposé l'année dernière. On le relance encore cette année, en lien avec le pôle fonctionnel des relations internationales d'UBFC pour pouvoir déposer lors des prochains appels une action orientée Afrique.

Ensuite, sur les aspects entrepreneuriat et entreprise, nous avons un réseau qui est assez bien tissé et on y trouve des activités, des actions intéressantes, notamment des partenariats entre les IAE et les écoles comme l'IAE de Franche-Comté et AgroSup Dijon qui ont développé un module au sein d'AgroSup.

On trouve également la participation aux Entrep' régionales. On trouve beaucoup d'écoles qui participent à ces Entrep' et qui forment des groupes. On a également des enjeux, d'un point de vue industriel, avec des plateformes technologiques que l'on trouve au sein des écoles, par exemple entre l'ISIFC ET l'ENSMM. L'ISIFC a une plateforme qui s'appelle Biotika, qui est une entreprise interne à l'école qui répond à des problématiques industrielles. L'ENSMM a une plateforme partenariale dans ses murs également et il y a des clients qui ont des problématiques auxquelles il est possible de répondre en groupe de manière plus efficace. Il y a notamment eu l'arrivée d'un client au sein de Biotika et on est allé chercher la plateforme partenariale de l'ENSMM pour pouvoir répondre un peu plus complètement à la problématique de cette entreprise sur du recyclage de dispositifs médicaux.

Cela permet donc de créer des synergies intéressantes, à la fois entre nos structures et nos étudiants.

Les actions promotion et de communication sont évidemment ensemble. Je ne détaillerai pas l'Ingénieur.e.es Manager Tour dont nous avons parlé lors du précédent CAC, mais nous développons aussi des plaquettes de communication communes qui nous permettent de communiquer sur l'ensemble de l'offre du territoire Bourgogne-Franche-Comté sur ces activités d'Ingénieur-Manager. Il y a notamment les rencontres virtuelles Ingénieur.e.es Manager Tour qui ont été menées suite à la crise sanitaire, comme je l'avais expliqué lors du dernier conseil.

Un petit tour sur le budget. Le budget que l'on gère est de l'ordre de 100 000 €. Il est amené par des subventions qui sont récoltées suite à des activités et des actions, mais qui est abondé aussi par les établissements. C'est-à-dire qu'on a un pôle qui veut que toutes les parties prenantes s'y impliquent. Nous nous imposons donc à nous-mêmes des cotisations pour pouvoir mener nos actions ensemble. Vous pouvez voir que sur ces 100 000 €, il y a 20 000 € de cotisations qui viennent des écoles.

Voilà le tour que l'on voulait vous présenter pour que vous soyez au courant de ce qui se passe dans ce pôle. Je peux répondre à vos éventuelles questions par rapport à tous ces points.

M. Chamagne.- Merci Vincent. Je vous propose d'ouvrir le débat. Si vous avez des questions, des remarques, je vous laisse la parole. Il n'y a pas de question, pas de remarque.

M. Armbruster.- J'ai donc été très complet ou trop long.

M. Chamagne.- Gaëlle.

Mme Roudaut.- Bonjour et merci. J'ai peut-être eu une absence car j'ai une connexion un peu instable.

Quelles ont été les actions à l'international ? Je vois qu'il y a une ligne de dépenses de

9 000 €. Qu'avez-vous fait sur l'année que l'on vient de passer ?

M. Armbruster.- C'était sur 2019-2020. Cette partie est donc un reliquat 2019. L'équipe précédente d'UBFC avait développé des liens avec la Chine et il y a eu des rencontres avec l'université de Xi'an Jiaotong qui était intéressée pour discuter avec nous sur tous les aspects techniques.

Il y a également eu ce travail collectif d'initiation de projets autour d'un campus africain dont j'ai parlé.

Mme Roudaut.- Nous avons justement participé à cette réunion et nous avons un peu souffert car nous avons du mal à construire quelque chose de commun, un projet commun entre nos écoles. Même si on est tous ingénieurs - je parle pour AgroSup -, nous avons tellement de spécificité que c'est pour travailler ensemble, on se retrouve avec quelque chose d'hyper transversal.

Et sur l'appel à projets africain, il fallait tout de même répondre à un besoin structurant. C'était donc tout de même particulier.

M. Armbruster.- Oui, tout à fait. Il est vrai que nous avons tous des zones géographiques prioritaires qui ne se recouvrent pas forcément toutes. L'idée était de trouver le plus petit dénominateur commun pour pouvoir au moins faire une action qui rassemble certaines écoles, peut-être pas toutes parce que nous n'avons pas tous le même intérêt. Mais nous avons tout de même des centres technologiques avec plusieurs types de formations très différentes qui sont menées et je suis sûr qu'on arrivera tout de même à trouver quelques terrains communs, même si certaines écoles s'y retrouvent moins.

Cela peut tout de même intéresser sur la partie recrutements, échanges et laboratoire de recherche même si ce n'est pas notre spécialité pure. Par exemple, nous sommes sur des dispositifs médicaux et il y a des aspects où nous ne sommes pas forcément spécialistes, mais on arrive souvent à trouver des intérêts dans des laboratoires de recherche qui sont moins notre spécificité, mais qui veulent se lancer sur des thématiques biomédicales, par exemple.

Je ne désespère donc pas que tout le monde finisse par y trouver son compte, même si je me doute que certains trouveront leur compte beaucoup plus que d'autres par rapport au choix qui aura été fait.

Mme Roudaut.- J'avais aussi une remarque au niveau international, mais ce qu'on appelle « international à domicile ». Je pense que là, on pourrait faire quelque chose tous ensemble parce que la Commission des Titres d'Ingénieur nous demande d'insister sur cette internationalisation de nos formations à la maison et je pense qu'en se regroupant, on pourrait unir nos forces pour construire des modules communs sur l'interculturel, sur des dimensions à ce moment-là transversales quelles que soient nos activités, qu'elles soient mécaniques, micromécaniques ou purement agricoles.

M. Armbruster.- Il est vrai que la CTI pousse beaucoup l'internationalisation *at home*, notamment par le contact aussi avec les étudiants étrangers.

Mme Roudaut.- Oui. Chez nous, ils étaient là hier. J'étais avec la CTI hier et on voit aussi cette dimension qui est de les préparer à un monde international, etc. On doit donc développer des choses et je pense que l'on pourrait d'avantage s'associer puisque dans

l'interculturel, quelle que soit notre activité, il y a une dimension globale que l'on pourrait traiter ensemble.

M. Armbruster.- Tout à fait. On reste totalement ouvert à ce genre de proposition, bien sûr. Et nous en parlerons en Copil, il n'y a pas de souci.

Il y a en effet, comme la CTI le demande, cet aspect de sensibiliser nos étudiants à l'international et aux multiples règles en interne, et pas seulement en externe.

Nous essayons de le faire par le contact avec les étudiants en masters internationaux ou autres, qui ont des cultures différentes et qu'on essaie de croiser, même si ce n'est pas aussi évident que cela parce que les étudiants ont tendance à se mettre dans un groupe d'étudiants et ne pas trop aimer en sortir, même s'ils sont curieux et intéressés.

Je pense aussi qu'avec cette activité de zone privilégiée, par exemple avec le campus africain, on peut espérer aussi faire des entrées un peu plus nombreuses d'étudiants étrangers dans nos cursus et aussi ramener cette sensibilisation par ce biais-là.

Je suis en effet tout à fait ouvert au développement de modules communs sur cette partie-là, évidemment.

M. Chamagne.- Y a-t-il d'autres remarques ou questions ?

M. Barakat.- Sur les axes, les orientations sur la coopération avec l'Afrique, vous avez parlé de zones. Quelles zones ? Quels pays ?

M. Armbruster.- Dans le travail entre l'ensemble de nos responsables relations internationales des écoles, on n'avait pas encore établi la zone qui permettait vraiment d'avoir le meilleur recouvrement et le meilleur intérêt pour l'ensemble des écoles. Il y avait notamment un intérêt sur Dakar où il y avait déjà des partenariats tissés par les écoles et une cohérence pour aller dans ce sens-là.

Mais pour l'instant, on ne l'a pas complètement défini parce que notre groupe de travail relations internationales au sein du Polytechnicum, pour moi, n'a pas pu aboutir. Comme le disait Madame Roudaut précédemment, ce n'est pas aussi évident que cela de trouver le terrain commun le plus pertinent et cela fait partie quasiment du plus gros travail à faire. Une fois que l'institut ou le campus partenaire a été ciblé et est cohérent, les choses sont beaucoup plus faciles à construire derrière. Cela fait finalement partie de la première étape du travail qui avait été initié en 2020, que l'on veut relancer cette année pour pouvoir donner justement la meilleure réponse à cette question.

En effet, la réponse est floue parce que, pour l'instant, on est en phase de construction et on n'a pas encore de réponse claire par rapport à ce meilleur campus d'intérêts.

M. Chamagne.- Y a-t-il d'autres remarques ou questions ? (*Néant*).

Merci Vincent.

Je vous propose de revenir au point 4 concernant l'I-SITE, avec Alain Dereux.

- Point I-SITE

M. Dereux.- Bonjour à tous.

Les actualités pour le projet I-SITE pour ce mois de juin, c'est de vous parler déjà de

ce qui s'est passé au mois de mai. Le fait marquant – qui a déjà été évoqué par ailleurs -, c'est que début mai 2021 UBFC a été accepté comme membre à part entière, donc *full member*, de European University Association. C'est une très bonne nouvelle dont nous avons pu faire état devant le jury international, j'en parlerai dans un moment.

Je rappelle les critères principaux obligatoirement pour être membre à part entière.

- C'est d'être en premier lieu habilité à octroyer le doctorat. Nous en avons discuté la fois dernière. Il n'y qu'UBFC qui est habilité à octroyer le doctorat dans la région Bourgogne-Franche-Comté.

- Organiser au moins deux sites sur trois parmi licence, master, doctorat.
- Être bénéficiaire des subventions de projets de recherche nationaux et européens.
- Être opérationnel durant les cinq dernières années pour les institutions privées ou être doté par des fonds publics récurrents pour les institutions publiques.

Ces quatre points les plus importants sont satisfaits par UBFC.

Sur la base d'un dossier qui documentait tout cela et qui a été soumis au mois de février, le conseil d'administration de l'EUA a accepté UBFC comme membre à part entière.

En cohérence avec l'intégration d'UBFC dans l'EUA, l'UFC et l'uB, qui étaient membres de l'EUA auparavant, ont démissionné de l'EUA fin mai 2021. Il n'y a donc plus qu'UBFC qui nous représente au sein de cette association.

Je souligne que le président fondateur de cette association est aussi le président du jury d'ex-I-SITE. C'était donc un élément absolument essentiel à satisfaire.

Sur la page suivante, je fais un bilan intermédiaire des « UBFC International Fellowship » puisqu'un point d'étape a été franchi le mois dernier par l'université de Bourgogne. Je rappelle que les UBFC International Fellowship sont en fait les modèles de recrutement de type Tenure Track qui est le standard international qui devient dominant dans le monde. En gros, on recrute quelqu'un au niveau assistant-professeur, c'est-à-dire maître de conférences ou associé de prof (PR2) sur une période d'au minimum 3 ans. C'est une phase probatoire dans laquelle on peut mieux connaître la personne recrutée. L'intérêt est aussi de faire preuve de son intégration et de ses capacités à développer un programme de recherche dans notre cas, dans notre communauté. Et aussi de commencer à s'intégrer dans les programmes d'enseignement.

Il est évidemment important de comprendre que ce schéma est aussi couplé avec le fait que les masters UBFC sont enseignés en anglais, ce qui permet d'internationaliser les recrutements, de faire en sorte de pouvoir offrir des charges d'enseignement en anglais. Cela permet d'ouvrir des recrutements au niveau mondial.

L'UBFC est la première institution en France à avoir lancé cela. Quand je dis « UBFC », cela inclue évidemment ses membres.

Chez nous, comment cela s'est-il passé ? Nous avons un portefeuille qui est associé pour l'installation des personnes qui ont été recrutées. Il y a un budget plafonné à 450 000 € sur fonds I-SITE qui couvre à la fois le salaire de ces personnes, leur éventuels frais de déménagement quand ils viennent de loin. Il y a par exemple un Japonais pour lequel il a fallu intervenir pour les billets d'avion, surtout qu'il est venu avec une famille complète de trois enfants, ce qui n'est pas fréquent pour un japonais. Cela a donc augmenté un peu le prix.

D'autre part, avec le solde, ils peuvent commencer ces travaux de recherche et s'installer dans la communauté. Il peut y avoir le recrutement de postdocs, de thésards, l'achat d'équipement. Il a carte blanche pour utiliser ces crédits. Ces sont donc des crédits d'accueil qui sont compétitifs au niveau international.

Pendant cette période, il faut qu'un des établissements membres, dans notre cas, s'engage à publier un poste permanent, maître de conférences ou professeur, qui soit compatible

avec le profil de ce candidat.

C'est ce que nous avons fait depuis 2017 pour opérer les premiers recrutements en 2018.

Sur la première colonne, ce sont les années de recrutement des personnes. Vous avez ensuite, dans la deuxième colonne, les profils qui ont été publiés dans *Nature Jobs & Research Gate*,

mais aussi dans d'autres associations qui sont plus ciblées suivant la discipline des candidats.

Il y a eu un comité de sélection des candidats au niveau d'UBFC à chaque fois et les dossiers ont ensuite été proposés à notre comité international qui a arbitré, qui était le panel final de tous les appels à projets internes I-SITE, mais aussi pour valider si les personnes qui avaient été détectées avaient bien le potentiel pour déposer un projet à l'European Research Council, donc obtenir un Grant à l'UBFC qui est, dans le projet I-SITE, une condition que nous avons ajoutée par rapport aux standards Tenure Track international. C'est-à-dire qu'on attend, pendant les 3 ans de la phase probatoire, que les candidats soumettent un projet à l'ERC. Cela a donc été conçu pour augmenter notre taux de soumission à l'ERC.

Pourquoi a-t-on un point d'étape ? Vous voyez que le premier candidat est arrivé à la limite des temps, il va en fait y arriver d'ici fin août. Il a renoncé. Je n'ai pas de nouvelles sur ce qu'il veut faire exactement, mais en tout cas il n'a pas candidaté au poste de maître de conférence que l'université de Bourgogne avait publié conformément à l'engagement qu'elle avait pris. C'est donc quelqu'un d'autre qui a été recruté, par un concours normal. Par contre, le deuxième, James Schmidt, de nationalité canadienne, a été classé premier sur le concours organisé pour l'université de Bourgogne. A ma connaissance, il a accepté le poste. Il sera donc stabilisé sur un poste permanent de niveau PR par l'université de Bourgogne au 1^{er} septembre.

Ce candidat s'ajoute à deux autres candidats qui ont déjà été stabilisés. Ce sont plus exactement des candidates. La première d'entre elle est Madame Geneviève Dusson, qui était sur un profil de mathématiques, avec un engagement de l'UFC à publier un poste. Dans ce cas, elle n'a pas attendu que l'UFC publie le poste dans les 3 ans, elle a candidaté dès son arrivée au CNRS et elle l'a emporté facilement. Comme le CNRS fait partie du consortium I-SITE, cela fait partie des règles du jeu et elle est considérée comme étant stabilisée dans notre communauté.

C'est en fait la première des Tenure Tracks qui a été stabilisée en 2020, elle a donc été recrutée en 2019.

Une autre candidate d'un niveau plus élevé, en tout cas plus âgée, Madame Juliette Joung, de nationalité britannique, était sur un profil qui faisait l'objet d'un engagement de l'INRAE de publier un poste de niveau directeur de recherche. L'INRAE a un mode de fonctionnement différent de celui du CNRS et le concours a eu lieu fin 2020 pour prise de fonction en 2021.

Vous voyez que sur les huit candidats Tenure Tracks qui étaient en piste, deux étaient prévus pour 2021. L'un des deux a été recruté. Un autre a renoncé. Sur les autres candidats, deux autres ont devancé le calendrier. INRAE a donc recruté plus tôt qu'attendu. Elle aurait dû le faire au plus tard en 2022. Et l'UFC a été dispensée d'honorer son engagement par la capacité de Madame Dusson à décrocher un poste au CNRS.

L'année prochaine, vous voyez qu'il reste quatre Tenure Tracks en attente de pouvoir candidater sur des profils de poste qui font tous l'objet d'un engagement de l'université de Bourgogne. On peut donc dire que le programme se développe globalement très bien.

L'avant dernier point d'actualité que j'ai à vous soumettre concerne la signature scientifique. On procède, comme chaque année, à un monitoring de la signature scientifique et on essaie de faire un lien avec ce qui se passe dans le classement Leiden qui, lui, ne tient compte

que des publications dans les journaux scientifiques. Vous avez ici les résultats des statistiques qui sont opérées sur la base du champ « Address » en opérant ce qu'on appelle un comptage entier. « Comptage entier » veut dire qu'il y a un point attribué à l'établissement d'un coauteur indépendamment du nombre N de coauteurs d'une publication.

C'est très différent de ce que je vais montrer dans un instant, qui est le comptage fractionné qui est appliqué par défaut dans le classement de Leiden et probablement dans la plupart des classements où c'est 1 divisé par N, qui est attribué à l'établissement d'un coauteur lorsqu'il y a N coauteurs d'une publication.

En bleu, vous avez les chiffres des fragmentations par année. Pour bien comprendre ce tableau, vous voyez qu'on démarre en 2013 jusqu'en 2021. 2021 n'est évidemment pas complet puisque ce sont des données au 7 juin de cette année.

La colonne « Université cible UBFC » T0 vous donne le nombre de publications qui contiennent au moins un fois « l'université de Bourgogne-Franche-Comté » dans le champ « Address ».

Dans la colonne suivante « uB », c'est celles qui contiennent au moins une fois dans les adresses des auteurs « université de Bourgogne », en évitant le doublon, c'est-à-dire que dans ces publications-là, il n'y a aucune qui est dans la colonne jaune précédente (T0).

En travaillant de cette façon, cela n'exclut pas qu'un auteur ait mis correctement « université Bourgogne-Franche-Comté » et un autre uniquement « université de Bourgogne ». On procède de la sorte de façon à avoir une idée du nombre total de publications. On avance comme cela de façon récurrente.

Dans la colonne P2 où il est écrit « UFC », ce sont des publications où il a été renseigné « université de Franche-Comté » mais où il n'est pas renseigné ni UBFC, ni uB dans l'un des auteurs. Et on avance comme cela jusqu'à ENSAM Cluny.

Après, cela nous amène à la colonne en jaune « COMUE UBFC », qui est la somme P0 à P7, ce qui vous donne le nombre de publications par année des membres de la COMUE UBFC repérés avec du champ « Address ». L'autre avantage de travailler de la sorte est de repérer combien de publications ont au moins correctement UBFC au moins une fois dans les auteurs.

En calculant de cette façon, on a 82 % d'efficacité de signature scientifique.

C'était aussi la méthode qui a été contractualisée avec l'ANR en 2019, lorsqu'il a fallu faire la convention attributive d'aide à I-SITE. Mais cette façon de compter est comptage entier. Si on compte en fractionné, on aura un taux d'efficacité moindre.

On a aussi un taux d'efficacité moindre si d'une part on compte en fractionné et si, d'autre part, on considère que les hôpitaux universitaires devraient être associés à UBFC.

Dans la colonne P8, vous avez les publications des hôpitaux de type CHU Besançon, CHU de Dijon, CGFL, EFS Bourgogne-Franche-Comté, dans lesquelles on trouve au moins l'un des CHU, le CGFL ou l'EFS et il n'y a absolument aucune référence ni à l'UBFC, ni à l'uB, ni à l'UFC dans le champ « Address ». Vous voyez que ce sont des nombres tout à fait importants et si on les intègre, cela nous fait chuter l'efficacité de la signature scientifique. Pour 2020, on est à 56 % plutôt que 76 %. Si on devait compter en fractionné, on serait probablement inférieur à cela.

Je vous avertis que ce qui était convenu dans le contrat, c'est le mode de calcul que vous avez dans les colonnes P0, P1 jusqu'à P7 et la somme, mais que l'Observatoire des sciences et technologies ignore ce contrat et pratique un comptage fractionné en intégrant les hôpitaux qui ne sont pas membre de la ComUE. Du coup, vous pourriez voir dans des études par ailleurs que l'efficacité est beaucoup moindre que celle que je viens de vous rapporter ici.

Cela s'explique par le mode de comptage soit entier ou fractionné et aussi par le fait que les hôpitaux ne se sont pas suffisamment mobilisés pour associer l'université de Bourgogne-Franche-Comté dans le champ « Address ».

Est-ce que tout cela est important ? Oui et non.

Oui lorsqu'on considère que l'Observatoire des sciences et technologies utilise le champ « Address », le comptage fractionné et considère que les hôpitaux devraient être rattachés à UBFC.

Non du point de vue des classements parce que, du point de vue des classements, il y a moyen de s'en tirer en tenant compte du fait que les classements, notamment celui de Leiden, n'utilisent pas le champ « Address », mais un champ qu'on appelle « Enhanced Organisation name » qui est en fait un champ obtenu par agrégation de toutes les adresses qu'on estime devoir être rattachées à une institution.

De ce façon, on pourrait par exemple rattacher une adresse d'hôpital qui n'a jamais mentionné ni UBFC, ni uB, ni UFC à UBFC simplement en disant que le CHU de Besançon s'est rattaché à « Enhanced Organisation name ».

Cette possibilité existe dans les champs bibliographiques de Web of Science parce que ce problème que nous avons avec les hôpitaux, nous ne sommes évidemment pas les seuls à l'avoir, c'est un problème que l'on rencontre dans le monde entier et qui est très aiguë particulièrement aux Etats-Unis.

Si on prend ce champ « Enhanced Organisation name » qui sert de base au classement de Leiden, on va rechercher dans Web of Sciences sur cette base ce qui est UBFC, donc la troisième colonne en jaune. Vous voyez que cela donne un autre nombre, même si on prend en comptage entier, parce que Leiden applique un autre critère qui est de réduire la recherche à *Web of Science* à tout ce qui uniquement article et *review*. Vous avez les chiffres en jaune.

Pour 2021, le classement de Leiden va agréger les données sur 2016-2019. Il fait toujours une statistique sur n-5 / n-2 parce qu'il y a toujours des mises à jour qui sont en retard sur les publications et les bibliométries de n-1.

Actuellement, dans Web of Science, UBFC apparaît avec 7 205 entrées sur la période 2016-2019. Si vous allez dans le classement de Leiden, normalement, avec un nombre pareil, on devrait être au rang 410 mondial et au rang 16 national. Nous n'y sommes pas parce que le classement de Leiden considère que les ComUE ne sont pas des universités, ceci parce que ce qu'ils ont compris jusqu'à présent, c'est que les ComUE n'octroyaient pas le doctorat et que le critère pour être dans les reclassements des universités, c'est d'octroyer le doctorat. Ce sont en fait exactement les mêmes critères qu'applique European University Association.

Maintenant que nous sommes membres de l'EUA, le président d'UBFC a entrepris les démarches nécessaires pour commencer à faire pression sur le classement de Leiden afin qu'ils soient cohérents avec leur propre règlement, c'est-à-dire que puisqu'on octroie le doctorat, c'est bien UBFC qui devrait rentrer dans ce classement.

Vous voyez les autres colonnes ; ce n'est pas la même logique. Pour uB, vous avez, sur une période, 4 318 publications, cela ne veut pas dire 4 318 publications qui ne sont pas dans les 7 205. C'est 4 318 qui sont dans les 7 205 puisque jusqu'à présent, l'université de Bourgogne intervient de telle façon que lorsqu'il y a, dans le champ « Enhanced Organisation name », il y ait à la fois l'université Bourgogne-Franche-Comté.

Si vous continuez avec UFC, UTBM, ASD à chaque fois, dans le champ « Enhanced Organisation name », il apparaît le doublon UBFC et un des établissements membres. Dans ce cas, le classement de Leiden - comme d'autres classements - ne va pas retenir la ComUE parce qu'il suppose que la ComUE n'octroie pas le doctorat.

Pour compléter, vous avez de façon très intéressante la colonne de droite pour les hôpitaux. Les hôpitaux ont aussi un champs « Enhanced Organisation name », ils ont fait ce travail-là. Et si vous agglomérez tous les hôpitaux de la région, on arrive à 3 611 publications suivant le critère de Leiden sur 2016-2019. Si vous les ajoutiez proprement à 10 800 puisque là, pour le coup, ils ne sont pas dans les 7 205, on arriverait à 10 800 et dans le classement mondial de Leiden, cela nous porterait au rang 264 mondial et au rang 11 national, 8 avant la Lorraine. Le rang 264 dans Leiden, c'est Grande université de Münster qui est suivie par l'université de (?). Maryline.draps@ubfc.fr ou [claudia](#)

Voilà pour ces explications sur la signature scientifique. Vous voyez que nous sommes à deux doigts de pouvoir entrer dans le classement de Leiden, sachant qu'il y aura un enjeu politique qui est que les classements vont dire qu'il va falloir choisir si c'est UBFC seul qui entre. Ils ne vont pas pouvoir admettre de faire un doublon avec uB et UFC.

Le dernier point que j'ai à vous renseigner est que le 9 juin a eu lieu l'audition finale devant le jury international, du moins en visio. La délégation était composée du président de l'UBFC, de la présidente de l'université de Franche-Comté, du président de l'université de Bourgogne, d'Antoine Petit, PDG du CNRS et de moi-même. L'audition était prévue pour durer une heure et demie et a duré à peu près deux heures. Ce que j'ai interprété, c'est que le jury avait décompté le temps qui était nécessaire pour opérer des traductions parce que les présidents ont eu à plusieurs reprises besoin de traduction des questions posées et de traduction de leur réponse. Ce temps a donc été décompté, ce qui a porté le temps du débat jusqu'à deux heures.

Globalement, nous avons répondu à toutes les questions. Ce que je peux vous dire, c'est qu'il est très difficile, en visio, d'apprécier la réaction du jury, surtout quand ils sont comme sur un timbre-poste à l'écran.

Il y a tout de même quelques réflexions, quelques questions qui ont été posées qui sont toujours les mêmes, qui sont : vous avez fait autant, pourquoi ne faites-vous pas plus ? Ils ont donc toujours du mal à comprendre cela. J'espère que nous les avons convaincu de la nécessité qui est que notre contexte n'envisage pas de pouvoir faire autrement.

On attend les réponses du jury. Le jury a probablement déjà rendu son bilan, mais la chaîne de décision passe par un comité de pilotage du SGPI (secrétariat général pour l'investissement) présidé par Monsieur Boudy qui va émettre une recommandation qui sera soumise au Premier Ministre, qui sera seul décisionnaire au bout du compte, de suivre ou de ne pas suivre les recommandations du SGPI qui, elles-mêmes, reposent sur le rapport du jury.

J'en ai terminé pour aujourd'hui. Tu m'avais demandé de ne pas faire trop long.

M. Chamagne. - Merci, Alain, pour ces explications. Je ne sais pas si vous avez des commentaires ou des questions à ce niveau-là ?

Mme Bellenger. - Dans les tableaux où sont identifiés les différents établissements, quand il y a un zéro, est-ce que cela veut dire qu'il n'y avait que l'adresse UBFC ?

M. Dereux. - Oui, parce qu'en 2013, UBFC n'existait pas.

Mme Bellenger. - Si on prend ENSMM en 2021, il y a zéro.

M. Dereux. - Cela veut dire qu'il n'y a aucune publication en 2021, donc jusqu'à présent, qui renseigne ENSMM seul sans qu'il n'y ait ni UBFC, ni uB, ni UFC, ni UTBM, sans aucune association.